



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 mars 2019

Éthylotest anti-démarrage : 143 arrêtés pris par le préfet depuis la mise en place de ce dispositif en Vendée

Après une préfiguration réussie dans 7 départements dont la Vendée, Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, a décidé d'étendre à tout le territoire français la possibilité pour des personnes contrôlées en situation d'alcoolémie d'éviter, sur décision préfectorale, la suspension de leur permis moyennant l'obligation de conduire un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage.

Cette mesure administrative permet au préfet, après le contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l (0,4 mg d'air expiré), et inférieure à 1,8 g/l (0,9 mg/l d'air expiré), de l'obliger à ne conduire que des véhicules équipés d'un EAD, et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois.

La Vendée ayant été retenue parmi les départements pilotes, 143 arrêtés ont été pris par le préfet depuis le 15 octobre 2018 et 38 éthylotests anti-démarrage ont été installés sur des véhicules de conducteurs contrôlés positifs à l'alcool.

L'EAD est un instrument de mesure homologué du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Ce dispositif doit être mis en place dans le véhicule du conducteur concerné par un installateur agréé par la préfecture. Ce véhicule peut être le sien mais également celui mis à disposition par son employeur.

Les frais d'installation et de fonctionnement de l'EAD sont à la charge du conducteur. Il peut choisir d'acheter ou de louer le dispositif.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, le conducteur doit présenter l'arrêté qui lui a été notifié par le préfet ainsi que l'attestation délivrée par l'installateur justifiant de la bonne installation de l'EAD.

Le non-respect de l'interdiction de conduire un véhicule non équipé de ce dispositif peut être sanctionné pénalement.





Le préfet de la Vendée rappelle que l'alcool est le premier facteur à l'origine des accidents mortels.

En 2018, 50 personnes ont perdu la vie sur les routes en Vendée contre 37 en 2017 (+ 13 tués), soit une nouvelle victime chaque semaine sur les routes.

Depuis le début de cette année, 8 personnes ont déjà trouvé la mort sur les routes en Vendée.

